

Déclaration des élus SNES-FSU CAPA refus de titularisation 12 juillet 2012

La titularisation des stagiaires s'effectue encore cette année sur les bases de la réforme désastreuse de la formation des maîtres, rejetée et combattue par l'ensemble de la communauté éducative. La formation des stagiaires a été sacrifiée sur l'autel de la RGPP et des suppressions d'emploi et au nom d'une conception du métier qui prétend le réduire à l'application de « bonnes pratiques ». Considérés comme des moyens d'enseignement à part entière, les stagiaires ont été sommés d'apprendre sur le tas un métier complexe et exigeant. Le peu de formation qu'ils ont reçu est venu s'ajouter au temps plein qu'ils devaient accomplir. Cet alourdissement conséquent de la charge de travail a réduit leur temps de préparation et de réflexion, et a suscité parmi eux un grand désarroi et une grande inquiétude, au point que certains ont même envisagé de démissionner.

Ainsi, de nombreux étudiants se détournent des métiers de l'enseignement et de l'éducation, ce qui a pour conséquence une crise du recrutement dramatique. Et ce ne sont pas les résultats à cette session au CAPES qui vont inverser la tendance : seulement 652 admis en mathématiques pour 950 postes offerts, 75 en lettres classiques pour 170, 659 en anglais pour 790, 681 en lettres modernes pour 753, 184 en allemand pour 230, 70 en éducation musicale pour 100. Pourtant, améliorer les conditions d'entrée dans le métier des personnels, et au-delà, améliorer la qualité du service public d'éducation, ne pourra se faire qu'en augmentant les recrutements. Pour cela, il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence afin d'envoyer un signal positif aux futurs candidats aux concours et reconstituer ainsi des viviers suffisants.

Nous attirons l'attention de l'Administration sur deux points qui créent un contexte nouveau : 1) Le Conseil d'Etat, suite aux recours engagés par le SNES, en invalidant le cadre réglementaire créé par le train d'arrêtés de mai 2010 qui organisent l'année de stage et la procédure de titularisation, a rappelé que la situation de droit pour les stagiaires était celle d'une formation délivrée par l'IUFM et d'un service en responsabilité de 6 à 8 h. 2) Le Ministre, en rétablissant, à titre de mesure immédiate, une décharge de service de 3 h que nous jugeons cependant insuffisante, reconnaît que les conditions de formation et de stage des stagiaires étaient inacceptables. C'est pourquoi, nous demandons que les conditions intolérables qui ont pesé sur les stagiaires pour réussir leur entrée dans le métier ne débouchent sur aucun licenciement dès la première année et que chaque stagiaire non validé par le jury ait la possibilité d'effectuer une deuxième année de stage selon les nouvelles modalités.

Le Ministre s'est engagé à remettre à plat la formation professionnelle des personnels enseignants et d'Education dans un contexte de crise de recrutement gravissime. Pour le SNES-FSU, cela implique, à rebours des logiques qui ont été imposées jusque-là, de restaurer l'attractivité de nos professions en revalorisant les conditions de service, d'emploi et de rémunération, et de mettre en place une entrée dans le métier qui n'assimile plus les stagiaires à des moyens d'enseignement. Ils doivent être affectés sur des quotités n'excédant pas un tiers du service afin de permettre une véritable formation alternant théorie et pratique. En outre, le ministère, dans les échanges avec les syndicats, a été clair : il est hors de question que les stagiaires aient des HSA à la rentrée prochaine. Nous vous demandons donc d'être extrêmement attentifs au service de chaque stagiaire.

Pour terminer, nous vous rappelons notre demande d'un groupe de travail sur l'affectation des stagiaires avec présence des élus des personnels. Nous souhaitons aussi avoir des informations sur le dispositif d'accueil de fin août 2012 et sur l'organisation des formations qui seront mises en œuvre au cours de l'année scolaire 2012-2013.